|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Règlement  Journée Pédagogique |  |

**ARTICLE 1 – DESCRIPTION**.

En collaboration avec la commune de Saint Cézaire sur Siagne, l’Association V PERFORMANCE organise des Journées Pédagogique pour les utilisateurs de deux roues motorisées. Cette action de sécurité routière en faveur des motocyclistes, financée par les subventions de la commune de Saint Cézaire sur Siagne, de la préfecture des Alpes-Maritimes et des dons privés, vise les utilisateurs de deux roues motorisées à adopter une conduite et une attitude sécure sur nos routes. La journée est ouverte à tout participant titulaire d'un permis moto A, A2, Al et Am. Les participants seront informés et sensibilisés aux notions de base de la sécurité routière par des épreuves pratiques. A noter qu’il ne s’agit pas d’une journée de formation.

**ARTICLE 2 - PUBLIC ET VÉHICULES CONCERNÉS**.

Cette opération s'adresse à l'ensemble des utilisateurs de deux roues motorisées soucieux de leur sécurité et celles des autres, circulant notamment sur les routes maralpines. Elle est ouverte à tous les véhicules à 2 roues immatriculées, même en WW et répondant aux normes de circulation routière, ayant des caractéristiques conformes aux exigences du code de la route. A défaut le concurrent ne pourra pas prendre le départ. Le permis de conduire, le certificat d'immatriculation ainsi que l’attestation d'assurance du véhicule engagé devront être présentés le matin de l’épreuve. En cas d'absence ou de défaut de validité d'un de ces documents, le concurrent ne pourra pas prendre le départ.

**ARTICLE 3 – ASSURANCE.**

La Journée Pédagogique est organisée conformément aux prescriptions du présent règlement auquel le participant s'engage à se soumettre par le seul fait de son inscription. Le participant devra vérifier que son assurance couvre les sinistres susceptibles de survenir de son fait durant les différentes épreuves. Le participant renonce à tout recours contre l’association V PERFORMANCE, organisateur de cette journée.

**ARTICLE 4 – SUIVI PSYCHOLOGIQUE.**

Le participant s’engage à ne pas être sous suivi psychologique ou n’ayant pas de proposition de thérapie dans le cadre de l’accompagnement des familles en deuil.

**ARTICLE 5 - DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION.**

L’amplitude horaire est de 8h00 à 17h00.

Le point de rendez-vous se situe à l’Espace Terre de Siagne

<https://www.google.fr/maps/@43.6519575,6.7951175,140m/data=!3m1!1e3?entry=ttu&g_ep=EgoyMDI0MTAwOC4wIKXMDSoASAFQAw%3D%3D>

GPS

Latitude N 43° 65’ 19,575’’

Longitude E 6° 79’ 51,175’’

Vous pouvez utiliser le site www.coordonnees-gps.fr pour situer ce point sur une carte. Vous trouverez un plan d’accès ci-dessous.

Le programme est le suivant :

**8h30** - accueil :

- vérifications administratives par les encadrants de V PERFORMANCE : permis, assurance, état du véhicule. Perception d’un café de bienvenue ;

- les sensibilisations débuteront à 8h45 par l’explication de la trajectoire de sécurité, puis par une démonstration du gilet airbag, suivi d’une sensibilisation au PAS, topo sur l’accidentologie deux roues motorisées ;

**vers 10h00** - exercices de maniabilité sur un parking ouvert au public ;

**vers 12h00** - déjeuner sera pris en commun ;

**vers 13h30** - encadré par les motards de V PERFORMANCE, évolution sur route ouverte ;

**vers 17h30/18h00** - débriefing de fin de journée.

**ARTICLE 6 – LES SENSIBILISATIONS.**

Elles sont au nombre de deux :

1) maniabilités, (travail principalement sur le regard).

2) conduite sur route (conduite sécuritaire dans les virages, durant 3 heures).

**ARTICLE 7 – PARTICIPANTS**

Cette journée est réservée au seul conducteur de deux roues motorisées. Pour des raisons d'organisation, le nombre maximum sera de 20 motos. Une fois cette limite atteinte, aucune inscription ne pourra être prise en compte. Attention, les passagers ne sont pas acceptés, sauf cas exceptionnel.

**ARTICLE 8 – INSCRIPTIONS**

Une inscription électronique est obligatoire sur le site vperformance06.com rubrique « prochains évènements ». Cette étape est indispensable pour connaître le nombre de participants, anticiper la logistique et confirmer votre inscription.

**ARTICLE 9 – REGLEMENT**

Le participant s’engage à :

- accepter la publication de photos les concernant et/ou les reportages et articles que l’administration ou la presse pourraient publier ;

- se conformer strictement au code de la route et aux consignes des encadrants. - respecter l’environnement, pas de déchets dans la nature ni sur la route.

**ARTICLE 10 – PARTICIPATION A LA SESSION**

La participation est fixée à 20 €, payable par carte bleue, à l’association V PERFORMANCE, sur le site internet. Aucun paiement sur place le jour J ne sera accepté.